

	Emploi de Vie Scolaire(EVS)		Assistant Pédagogique	Auxiliaire de Vie Scolaire(AVS)	Assistant d'éducation
Employeur	Etablissement scolaire IA		Etablissement scolaire dans un RAR	Etablissement scolaire IA	Etablissement scolaire IA
Nom et type du contrat	Contrat d'accompagnement vers l'emploi CAE CDD	Contrat d'avenir CA CDD	Contrat de droit public à durée déterminée	Contrat de droit public à durée déterminée	Contrat de droit public à durée déterminée
Durée	Mini 6 mois renouvelable 2 fois (maxi 24 mois)	Mini 2 ans	1 année scolaire (36 semaines) renouvelable 6 fois	Maxi 3 ans renouvelable (maxi 6 ans)	Maxi 3 ans renouvelable (maxi 6 ans)
Horaire du service	Temps partiel 20h/s	Temps partiel 26h/s	mi-temps (804h/ans)	Temps complet ou mi-temps	Temps complet ou mi-temps
Rémunération	SMIC horaire (8.03)	SMIC horaire (8.03)	Indice 271	Indice 271	Indice 271
Droit à la formation	Droit à la formation ou validation des acquis pendant le contrat ???	Droit à la formation ou validation des acquis pendant le contrat ???	Formation d'adaptation à l'emploi Formation de 100h (projet personnel : universitaire ou professionnelle)	Formation d'adaptation à l'emploi et autres(60h)	Formation projet personnel
Profil salarié	Etre en difficulté d'emploi	Etre allocataire RMI, solidarité spécifique(ASS), parent isolé (API), adulte handicapé (AAH)	Mini Bac+2, priorité aux étudiants préparant des concours	Mini BAC ou équiv.	Mini BAC ou équiv.
Fonction possibles du salarié	Aide aux élèves handicapés Assistance administrative Aide à la surveillance Encadrement de sorties Aide à l'utilisation-des TICE	Aide aux élèves handicapés Assistance administrative Aide à la surveillance Encadrement de sorties Aide à l'utilisation des TICE	Accompagnement de la scolarité Soutien scolaire Aide méthodologique et transversale Aide au travail personnel	Accompagnements pour des enfants déficients sensitifs, moteurs ou trouble comport.	Encadrement et surveillance élèves Aide à l'utilisation des TICE Participation à toutes activités

Comparaison des contrats précaires à l'école primaire

Source : Site du Ministère de l'éducation, Site de l'Académie de LYON et Lille et Site ANPE